

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 28 JUIN 2022

convocation du 21/06/2022

Présidente : Mme Laurence DUVAL, Maire

Présents : Mesdames Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Maud CADARIO

Messieurs : Michel TRONEL, Francis VALLET-DUCLOS, Christophe LEROUX,  
Jean GRUMIAUX, Dominique MULOT, René GOBEAUT, Vincent SORET.

Absents : Pauline DUPONT, qui donne pouvoir à Laurence DUVAL

Gilles BREANT qui donne pouvoir à Vincent SORET  
Cyrille DESORMEAUX.

Secrétaire de séance : Maud CADARIO

La Séance est ouverte à 20h35

## 1. Démission de Madame Séverine PLANTÉ

Par courrier en date du 15 juin 2022 Madame Séverine PLANTÉ a informé Mme le Maire et son conseil municipal de sa démission au conseil pour des raisons professionnelles et personnelles.

## 2. Programmation 2023 du SIEGE

Le syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de l'Eure recense les besoins urgents des communes en éclairage public, enfouissement ou renforcement pour 2023. Le syndicat a pris beaucoup de retard dans ses travaux et n'effectuera en 2022 que les travaux programmés en 2020. En ce qui concerne la commune, ce sera 4 points supplémentaires d'éclairage public, 1 point à Intremare, 1 point au Boulay, 1 point aux Landes et 1 point angle de la route de Louviers et de la Massue. En 2023, ce seront les travaux de renforcement et d'enfouissement de la route du Boulay. Il ne sera pas pris d'autres travaux en 2023 par le SIEGE afin de résorber les travaux en retard.

## 3. Ecole

### a) Délibération pour les tarifs de la restauration scolaire :

Le prix d'achat des repas sera revalorisé fortement par le fournisseur en raison de la crise sanitaire et économique, de la hausse des matières premières. Aussi, afin de répercuter financièrement cette hausse sur le prix de vente du repas aux familles, il est proposé de revaloriser les tarifs de restauration scolaire appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Canappeville décide d'augmenter le prix du repas scolaire de 0.10 €. Il sera appliqué le tarif unique suivant au 1<sup>er</sup> septembre 2022 : **3.50 € le repas**

Année	Prix achat	Pris vente
2021-2022	2,26 €	3,40 €
2022-2023	2,48 €	<b>3,50 €</b>

#### b) Délibération pour les tarifs de l'Accueil Périscolaire :

Madame Le Maire présente au conseil municipal un tableau relatant les coûts de scolarité moyens par enfant comprenant uniquement les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses fixes entre autre de chauffage, et d'électricité ont fortement augmenté. Il est donc évoqué une revalorisation des coûts appliqués aux familles comme suit :

Tarifs de l'Accueil Péri-Scolaire à la demi-heure		
Quotient familial	Tarifs 2021-2022	Proposition tarifs 2022-2023
Moins de 500	0,25 €	<b>0,28 €</b>
501 à 600	0,29 €	<b>0,32 €</b>
601 à 700	0,33 €	<b>0,36 €</b>
701 à 800	0,37 €	<b>0,41 €</b>
801 à 900	0,41 €	<b>0,44 €</b>
901 à 1000	0,45 €	<b>0,48 €</b>
1001 à 1100	0,49 €	<b>0,52 €</b>
1101 à 1200	0,53 €	<b>0,56 €</b>
1201 à 1300	0,57 €	<b>0,61 €</b>
1301 à 1400	0,61 €	<b>0,64 €</b>
+ de 1400	0,65 €	<b>0,68 €</b>

#### c) Délibération frais de scolarité 2021/2022 communes extérieures :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention et décider du tarif qui sera appliqué à la commune de Mesnil Jourdain pour la participation aux frais de scolarité des enfants résidant la commune et scolarisés dans notre école pour l'année 2021/2022.

La participation de l'année 2018/2019 était de 940 € par enfant

La participation de l'année 2019/2020 était de 960 € par enfant

La participation de l'année 2020/2021 était de 960 € par enfant

Après analyse du coût réel des frais que représente la scolarité globale d'un enfant s'élevant en moyenne à 1 528.85 € pour l'année 2021/2022, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter la participation aux frais de scolarité de 10€ soit un coût par enfant **de 970 €**.

Le cout des frais de scolarité pour l'année 2022-2023 ne sera étudié qu'après coûts réels de dépenses en cours.

#### 4. Antenne de téléphonie mobile : situation des travaux en cours.

Les travaux d'installation de l'antenne mobile de téléphonie sont suspendus. Une réunion a eu lieu ce jour avec les services de la Préfecture, de Théo JAUNET de l'entreprise BOUYGUES en charge des travaux, Emilie MUGNER, chef de chantier d'AXIANS afin d'évoquer le problème des fouilles de fondations qui ont révélé un sol peu stabilisé par des déchets présents, en profondeur. Les fondations sont coulées, mais un nouveau sondage révèle encore à plus de 2m30 la présence de restes de décharge. Ce sol ne permet pas l'édification du mat, car il n'y a aucune garantie de stabilité et de fiabilité. Il est possible de continuer à faire des sondages mais aux frais de la commune pour un coût d'environ 30 000€. Il est rappelé que l'implantation de l'antenne est à la base supportée financièrement par l'entreprise BOUYGUES.

Il est proposé de déplacer l'implantation sur un autre lieu plus stable mais à proximité. Il est évoqué l'angle du parking du terrain multisports. Ce lieu avait été déjà étudié au début du projet. L'ensemble des interlocuteurs sollicitent l'avis de la municipalité pour ce nouveau lieu. L'entreprise BOUYGUES sollicite également la mairie afin de les dégager de toute responsabilité dans le retard de leur mission qui sera impactée par des pénalités de retard. Après consultation du conseil, il est accepté à l'unanimité de déplacer l'antenne sur le parking du terrain multisports chemin des Bruyères. Mme Le Maire transmettra un courrier dégageant l'entreprise BOUYGUES de pénalités, expliquant que le retard est dû à une situation imprévue.

## 5. Journée du patrimoine :

Flavie DUPUY a fait la demande auprès de Mme le Maire pour exposer ses peintures. Elle propose également de repeindre un abribus par l'une de ses créations. Des visuels ont été présentés au conseil municipal, qui n'est pas défavorable dans le principe. Une rencontre sera programmée pour organiser l'une et/ou l'autre des propositions. L'exposition des peintures pourrait être faite à l'occasion des journées du patrimoine, dans l'église, le dimanche 18 septembre prochain, jour de la foire à tout du Foyer Rural dans la salle polyvalente.

## 6. Recrutement employé municipal

Monsieur Jérôme FLAMANT a été recruté le 1<sup>er</sup> juin en qualité d'employé municipal à plein temps. Monsieur Laurent MAIFFEIS quittera notre collectivité au 3 juillet 2022, il solde actuellement ses congés.

## 7. Visite de sécurité de la salle polyvalente :

Suite à la visite de sécurité de la salle polyvalente, un avis défavorable avait été émis le 3 mai dernier. Des notifications avaient été listées sur place par l'intervenant du SDIS afin de remédier par ordre prioritaire à la levée de l'avis. Des travaux et aménagements ont donc été effectués et transmis à la Préfecture avant la convocation le 23 juin 2022 à la sous-préfecture de Bernay. Messieurs TRONEL et VALLET-DUCLOS s'y sont présentés avec l'ensemble des certificats, attestations et factures. Un **avis favorable** a donc été donné pour l'ouverture au public de notre salle classée ERP3.

## 8. Questions diverses

- 1) Peinture petite salle en sous-sol de la salle polyvalente :  
A la demande de l'agent communal qui a prévu repeindre cette pièce, il est choisi les coloris « taupe » et « teracotta ».
- 2) Il est évoqué des infiltrations dans l'église : l'agent municipal, accompagné d'un adjoint ira constater et évaluer les réparations.
- 3) Demande organisation de barbecue aux abords de la salle polyvalente : Le club des Cèdres a demandé la possibilité d'organiser un barbecue auprès de la salle polyvalente, coté partie nouvelle enherbée, à l'occasion du barbecue d'été du club. Il est décidé d'autoriser le club local pour ce barbecue. Chaque autorisation sera donnée par Mme Le Maire suivant des critères précis de sécurité.

### Date à retenir :

- Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 13 septembre 2022 à 20h30
- Commission travaux : mardi 06 septembre à 18h

➤ **La séance est levée à 23h.**